

# JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL ENTRE 18 HEURES ET 6 HEURES

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e)

Mme / M.....

**Exploitant agricole à .....**

Né(e) le .....

Demeurant à

.....  
.....  
.....

N° Siret : ..... ou n° Pacage : .....

Certifie que mon déplacement est lié à mes activités professionnelles de production agricole qui ne peuvent être organisées sous forme de télétravail et ne peuvent être effectués avant 18h et/ou après 6h

Durée de validité : illimité

Fait à ....., le...../...../2021

(Signature)